

Identification des chats obligatoire - Identification animale

Publié par:

Publiée le : : .



Les propriétaires de chats sanctionnés en cas de non identification

Depuis le 6 janvier 2021, tous les chats nés après le 1er janvier 2012 doivent-être identifiés.

Jusque là obligatoire uniquement en cas de don ou de vente, l'identification par puce électronique ou tatouage s'étend à tous les chats de plus de 7 mois, nés après le 1 er janvier 2012.

Les propriétaires non respectueux de cette réglementation encours une amende de 750 euros.

[Article L212-10 du Code Rural](#)

L'identification est obligatoire pour les chiens de plus de 4 mois.

Rappel : en cas de don ou de vente, les frais d'identification sont à la charge du cédant.